

Arrondissement de
Nîmes

*Mairie de
Villeneuve lez Avignon*

EXTRAIT

DU

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Villeneuve Lez Avignon**

Nombre de conseillers en exercice
: 33

Nombre de conseillers présents ou
représentés : 33

Quorum : 22

M. SUFFET est désigné en tant que
secrétaire de séance

Séance du 9 novembre 2023

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre 2023, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :

M. Mme CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, DEMARQUETTE MARCHAT, BONIFAY, PATOUREL, BOUT, CREPIN, CARRY, BERTHET, TRI, BRUN (arrive avant le vote de la question n°1), ARTHUR, SUFFET, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, LEMONT, NOVARETTI, DANIEL, LEPAGE

Procurations

M. BELLEVILLE à Mme BORIES
M. SANCIAUME à Mme LE GOFF
Mme TAPISSIER à M. BONIFAY
Mme BLAYRAC à Mme DEMARQUETTE MARCHAT
Mme BRUN à Mme CHEVALIER
Mme CAROT à M. ORCET
Mme ARNAUD à M. SUFFET
M. RENEVEY à M. ZANIRATO
Mme TORRES à Mme CLAPOT
M. GAVAZZI à M. LEMONT
M. BUISSON à Mme DANIEL

12 - OBJET : FONCTION PUBLIQUE – Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Rapporteur : Mme BORIES

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel chargé de communication pour mener à bien le déploiement de la communication de la ville je vous propose de créer un emploi non permanent de chargé de communication à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023 relevant de la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

-Suivre le dossier de refonte du site Internet de la collectivité et du développement et de la gestion numérique de la commune

-Définir les orientations et les outils de communication interne, mettre en place une plateforme intranet au bénéfice des agents de la collectivité

-Assurer la refonte des fichiers protocolaires et définition des procédures et de l'outil de gestion de ces fichiers.

-Créer une plateforme pour les associations et les accompagner dans la prise en main de cet outil.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Par conséquent, je vous propose au nom de la première commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité :

-De créer cet emploi non permanent de catégorie C dans le cadre d'un contrat de projet

-De m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

-De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Intervention Mme DANIEL

Réponse Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 14 novembre 2023.

Le secrétaire de séance

Mme Le Maire



M. SUFFET



Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.